



REGLEMENT

Concours de photographies organisé par la commune et
le Comité des fêtes de Châtillon-le-Duc



Thème : « **Châtillon-le-Duc dans tous ses états** »

Article 1 – Organisation.

Dans le but d'alimenter leur photothèque, le Comité des fêtes et la mairie de Châtillon-le-Duc organisent du **05/09/2018 au 31/12/2018**, un concours photographique à but non lucratif sur le thème « **Châtillon-le-Duc dans tous ses états** ».

Article 2 – Conditions de participation.

- Ce concours amateur est ouvert aux personnes majeures et mineures (autorisation de participer à fournir par le représentant légal) dans la limite de 6 photos par personne sans limite de territoire.
- **Sont exclus du concours** : les photographes professionnels, les professionnels du livre et de l'impression.
- La participation est libre et gratuite.
- Les photographies seront d'un format JPEG de 1.5 à 5 MO, et devront obligatoirement respecter le thème du concours à savoir « Châtillon-le-Duc dans tous ses états ».

Article 3 – Modalités de participation.

- Les photos doivent être accompagnées de la mention des coordonnées complètes de leur auteur : nom, prénom, âge, adresse postale et électronique, numéro de téléphone.
- Chaque photographe déposera ses images en mairie de Châtillon-le-Duc sur le support de son choix : CD, DVD, Clé USB accompagné du bulletin de participation, du document intitulé « cession de droits à l'image », de l'autorisation parentale pour les mineurs ainsi que du présent règlement qui devra être paraphé en bas de page, daté et signé, précédé de la mention « lu et approuvé » par chaque participant.

Article 4 : Promotion du concours et propriété intellectuelle.

- En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée, autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour illustrer les actions de communication (sous toutes ses formes) de la commune de Châtillon-le-Duc et de son Comité des fêtes et à alimenter leur photothèque.
- L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Ainsi les participants s'engagent à ne faire aucune restriction du droit à l'image et ne demander aucune contrepartie à la commune et au comité des fêtes de Châtillon-le-Duc.

Article 5 – Exclusions.

- les formats carrés et panoramiques ;
- les photographies retouchées numériquement, non réalistes, et dont le style s'éloigne de la pratique de la photographie (ex : effet fusain, effet aquarelle...) ;
- les photographies transmises après la date limite ;
- les photographies représentant une ou plusieurs personnes ostensiblement identifiables sans que ne soient joints les autorisations de celles-ci ;
- les photographies ne respectant pas l'article 4 intitulé « Droit à l'image » du présent règlement.

Article 6 – Récompenses et expositions.

- A l'issue du concours, un jury composé de personnes de la mairie, du comité des fêtes ainsi qu'un professionnel de l'image, se réunira et désignera les photographies retenues.
- Le jury ne retiendra qu'une seule photo par candidat. Une dotation sera attribuée aux 5 premiers gagnants :
1^{er} Prix : 80 €, 2^e Prix : 70€, 3^e Prix : 50€, 4^e Prix : 40€ et coup de cœur du jury 50€.
- Les lauréats seront informés personnellement et leurs photos seront exposées lors de l'inauguration de la mairie, les autres seront exposées dans d'autres lieux emblématiques de la commune de Châtillon-le-Duc.

Nom, Prénom, Age, adresses postale et électronique, N° de téléphone

Lu & approuvé + Date & signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), agissant en qualité de.....

Autorise (ma/mon) (fille/fils) âgé(e) de A participer au concours photo.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant et avoir pris connaissance du règlement du concours photo organisé par le Comité des fêtes de Châtillon-le-Duc.

Date, lieu et signature

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) NOM Prénom.....

Adresse

Autorise l'utilisation de mon image, sur les photographies présentées au concours organisé par le Comité des fêtes de Châtillon-le-Duc sur le thème « CHATILLON-LE-DUC DANS TOUS SES ETATS » pour illustrer les actions de communication (sous toutes ses formes) de la commune de Châtillon-le-Duc et de son Comité des fêtes, et ce, sans aucune indemnité et sans limite dans le temps.

le/...../ 2018 à

écrire « Lu et approuvé » et signer